



Le 25 février 2022

**Relativement à la circulaire 2020-007 (01.02.10.04)
portant sur la mise à jour du Répertoire des circulaires
des normes et des pratiques de gestion**

Le présent message a pour but d'informer les établissements du réseau de la santé et des services sociaux de l'abolition de la circulaire suivante :

| Numéro | Sujet | Codification |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1999-026 | Déplacement temporaire et déménagement hors territoire d'une usagère ou d'un usager des services d'aide à domicile et de soutien à la famille offerts par allocation directe | 01.01.20.13 |

Le retrait de cette circulaire est rendu nécessaire à la suite du déploiement de la Politique du soutien à domicile, Chez soi : Le premier choix et de la publication du document sur les précisions pour favoriser l'implantation de la Politique de soutien à domicile. Les orientations qui sont décrites dans la circulaire ne sont plus représentatives des pratiques actuelles.

Pour toute question ou pour toute information concernant ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec la Direction du soutien à domicile à l'adresse : DSAD@msss.gouv.qc.ca.

La directrice du soutien à domicile,



Mélanie Kavanagh